



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

OWNERS, OPERATORS, MAINTAINERS AND
DISTRIBUTORS.

À L'ATTENTION DE :

PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS, PERSONNEL
D'ENTRETIEN ET FOURNISSEURS DE PIÈCES

SUSPECTED UNAPPROVED PARTS DISTRIBUTED BY AOG TECHNICS LIMITED

PIÈCES SOUPÇONNÉES D'ÊTRE NON APPROUVÉES DISTRIBUÉES PAR AOG TECHNICS LIMITÉE

PURPOSE:

The purpose of this CASA is to inform aircraft owners, operators, maintainers and distributors of suspected unapproved parts distributed by AOG Technics Limited, as described in the United Kingdom ([UK Civil Aviation Authority \(CAA\) Safety Notice SN-2023/004](#)).

OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) a pour but d'informer les propriétaires, les exploitants, le personnel d'entretien et les fournisseurs de pièces au sujet de pièces soupçonnées d'être non approuvées distribuées par AOG Technics Limitée, tel que stipulé dans [l'Avis de sécurité SN-2023/004 de l'Autorité de l'aviation civile \(AAC\) du Royaume-Uni \(anglais seulement\)](#).

BACKGROUND:

On August 4th, 2023, the UK CAA published the Safety Notice to alert aircraft owners, operators, distributors and maintainers of suspected unapproved parts distributed through a UK based company, AOG Technics Limited, Nova North, 11 Bressenden Place, London, SW1E 5BY.

CONTEXTE :

Le 4 août 2023, l'AAC du Royaume-Uni a publié l'avis de sécurité afin d'alerter les propriétaires d'avions, les exploitants, les fournisseurs de pièces et le personnel d'entretien des pièces soupçonnées d'être non approuvées distribuées par l'entremise d'une entreprise basée au Royaume-Uni, AOG Technics Limited, Nova North, 11 Bressednen Place, London, SW1E 5BY.

The Safety Notice says that it has been shown that the company supplied false Authorized Release Certificates (ARCs) (both European Aviation Safety Agency (EASA) Form 1 and Federal Aviation Administration (FAA) 8130-3) with distributed engine parts, including CFM and GE engine parts.

L'avis de sécurité indique qu'il a été démontré que l'entreprise fournissait de faux bons de sortie autorisés (BSA) falsifiés (formulaire « Form » 1 de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et 8130-3 de la « Federal Aviation Administration » (FAA)) avec les pièces de moteur distribuées, incluant des pièces de moteur CFM et GE.

EASA and the FAA have also issued notifications:

- EASA: [Aircraft Parts Distributed by AOG Technics](#);
- FAA: [Unapproved Parts Notification 2023-AAE-EHL-20230801-713](#)

L'AESA et la FAA ont également publié des avis :

- AESA : [Pièces d'avion distribuées par AOG Technics \(anglais seulement\)](#)
- FAA : [Notification de pièces non approuvées 2023-AAE-EHL-20230801-713 \(anglais seulement\)](#)

RECOMMENDED ACTION:

Aircraft owners, operators, maintainers and distributors are encouraged to accomplish a thorough review of their records and parts inventories for any part traceable to the UK based company AOG Technics Limited.

If parts are found, the ARC that came with the affected part, such as an EASA Form 1 or an FAA 8130-3, should be verified to determine whether or not the certification has been falsified.

Confirmation from the approved organization identified on the ARC may be required to ensure that they did in fact manufacture or maintain the part in question and that the person who certified the part was authorized by the approved organisation.

If it is determined that an ARC has been falsified on a part that has been installed on an aeronautical product, the affected part should be replaced with an approved part. Affected parts found in inventory should not be sold, distributed or installed on an aeronautical product and should be quarantined as unairworthy parts until a determination can be made regarding their eligibility for installation.

Any person who believes a part was not manufactured or certified in accordance with the applicable regulations of the state of production, or is improperly marked, or is documented in such a manner as to mislead, is encouraged to submit to Transport Canada a report of the suspected unapproved part via the Web Service Difficulty Reporting System (WSDRS) at:

https://tcapps.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/2/cawis-swimn/wsdrs_h.aspx?lang=eng

MESURE RECOMMANDÉE :

On invite les propriétaires, exploitants, le personnel d'entretien et les fournisseurs d'aéronef à effectuer un examen approfondi de leurs dossiers et de leurs inventaires de pièces pour toute pièce traçable à l'entreprise basée au Royamue-Uni AOG Technics Limitée.

Si des pièces sont trouvées, le BSA qui a accompagné la pièce touchée, comme le formulaire « Form 1 » de l'AESA ou le formulaire 8130-3 de la FAA, devrait être vérifié afin de déterminer si la certification a été falsifiée ou non.

Une confirmation de l'organisme agréé identifié sur le BSA peut être requise pour garantir qu'il a effectivement construit ou a effectué la maintenance de la pièce en question et que la personne qui a certifié la pièce était autorisée par l'organisme agréé.

S'il est déterminé qu'un BSA a été falsifié sur une pièce installée sur un produit aéronautique, la pièce concernée doit être remplacée par une pièce approuvée. Les pièces concernées trouvées dans l'inventaire ne doivent pas être vendues, distribuées ou installées sur un produit aéronautique et doivent être mises en quarantaine en tant que pièces n'étant pas en état de navigabilité jusqu'à ce qu'une détermination puisse être faite quant à leur admissibilité à l'installation.

Toute personne qui croit qu'une pièce n'a pas été construite ou certifiée conformément à la réglementation applicable de l'État de production, ou qu'elle comporte des marques inexactes ou qu'elle est documentée de manière à induire en erreur, est encouragé à soumettre à Transports Canada un rapport sur la pièce soupçonnée d'être non approuvée par l'entremise du système Web de rapports de difficultés en service (SWRDS) à l'adresse suivante :

https://tcapps.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/2/cawis-swimn/wsdrs_h.aspx?lang=fra

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact a **Transport Canada Centre** or contact Jeff Phipps, Chief Operational Airworthiness, Standards Branch in Ottawa, by email at jeff.phipps@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un **Centre de Transports Canada** ou avec Jeff Phipps, chef de la navigabilité opérationnelle, Direction des normes à Ottawa, par courriel à jeff.phipps@tc.gc.ca.

*Original signed by / Document original signé par
Andrew Larsen
For / Pour*

Stacey Mason

Director | Directeur
STANDARDS | NORMES

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.